



*Photo: C. Finy*

# **L'ÉVOLUTION DE LA CONTRACTUALISATION AGRI-ENVIRONNEMENTALE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES PERCEPTIONS ET PRATIQUES DU MÉTIER D'ÉLEVEUR OVIN EN LUBERON (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France)**

Clémence FONTY \*

## **RÉSUMÉ:**

Pionnier en matière de contractualisation agri-environnementale, le Parc du Luberon est un témoin de l'évolution de ces mesures sur son territoire. À travers des enquêtes réalisées en 2010 auprès d'éleveurs ovins pâturant sur le territoire du Parc du Luberon, cet article se propose de comprendre comment l'adhésion à ce type de contrat influence la perception que l'éleveur a de son métier et de la façon dont il envisage le fonctionnement de son exploitation. L'évolution de ces contrats renvoie également à la manière dont interagissent dynamiques d'élevage et dynamiques écologiques.

## **Mots-clés:**

pastoralisme, élevage ovin, Luberon, mesures agri-environnementales, sociologie.

## **ABSTRACT:**

### ***Evolution of the agri-environmental schemes and its effects on perceptions and practices of sheep farmers in Luberon. (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France)***

*Pioneer to agri-environmental schemes, the Luberon Nature Regional Park is a witness of the evolution of these actions within its territory. Through field investigations led in 2010 among sheep farmers, our goal is to understand how the engagement to this kind of schemes affects both perception of sheep farming and the exploitation system coherence. The evolution of these schemes also refers to the interactions between breeding and ecological dynamics.*

## **Keywords:**

*pastoralism, sheep farming, agri-environnementale measures, sociology.*

---

\* Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine). c.fonty@cren-aquitaine.fr

## I. INTRODUCTION

Le Luberon est un territoire pionnier de la contractualisation agri-environnementale en France. Animés par un fort enthousiasme local aussi bien de la part des gestionnaires que des éleveurs, les premiers contrats agri-environnementaux (appelés OLAE) se mettent en place dès 1995 sur les territoires du Petit et du Grand Luberon. Élaborés en concertation avec les agents de l'ONF, du CERPAM et du Parc du Luberon, ils permettent ainsi aux éleveurs, ovins essentiellement, de se redéployer sur certains espaces pastoraux (Forêt domaniale du Petit Luberon) qui leur étaient autrefois interdits. Or sur le territoire du Luberon, ces contrats se révèlent progressivement être des catalyseurs d'effets à la fois écologiques et sociaux.

En redéployant les élevages sur de nouveaux territoires et en imposant l'obtention de résultats de pâturage fixés (maintien d'un certain niveau de raclage<sup>1</sup> ainsi que de certaines dates de pâturage), leur impact est d'abord localisé sur les surfaces contractualisées et concerne avant tout la dimension écologique du territoire. Or ces contrats jouent également un rôle à une échelle sociale plus large. En sélectionnant les territoires ou les éleveurs susceptibles de contractualiser, ils modifient les rapports de force entre ceux-ci à travers le choix de leurs systèmes techniques. Lasseur & Garde (1999) montrent par exemple que les premiers contrats agri-environnementaux initialement destinés à tous les éleveurs ont parfois exclu certains types d'élevages comme les élevages diversifiés à petit troupeau. Les contrats agri-environnementaux semblent donc avoir des effets indirects sur les dynamiques des systèmes d'élevage qui à leur tour structurent à nouveau le paysage rural.

En Luberon, l'étude de la contractualisation et de ses influences sur les systèmes d'élevage a déjà été étudiée par l'INRA (Lasseur, 1999; Lecrivain *et al.*, 2000 et 2004; Lecrivain, 2007) à travers l'analyse des projets d'élevage (objectifs de production, modalités d'élevage et pratiques d'utilisation du territoire, transfor-

mations récentes et en cours, types d'agneaux produits) de plusieurs éleveurs pâturant sur le territoire du Luberon. Cela a permis de mieux comprendre les dynamiques en place et la co-évolution des systèmes d'élevages avec la demande environnementale des gestionnaires d'espaces naturels (Beylier *et al.*, 2002; Lecrivain, 2007).

L'étude de la contractualisation agri-environnementale sous l'angle des perceptions qu'en possèdent les éleveurs, également analysée par l'INRA, est une approche tout aussi intéressante car elle révèle le plus directement les changements de pratiques. Elle peut également nous donner un éclairage sur la rencontre entre concepts écologiques et techniques d'acteurs différents, éleveurs et gestionnaires impliqués dans la gestion d'un même territoire: l'espace pastoral. Cette confrontation entre les concepts et savoirs d'éleveurs et de gestionnaires, véritablement permise par l'élaboration de ces contrats est d'autant plus enrichissante qu'elle est supposée évoluer avec les transformations même que subissent ces contrats.

En effet, les contrats agri-environnementaux ont évolué depuis leur mise en place. D'Opérations locales agri-environnementales (OLAE) en 1995, ces contrats se transforment en Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) puis en Contrat d'agriculture durable (CAD) à partir de 1999. Au-delà de leur dénomination, c'est toute la logique de contractualisation qui est modifiée suite aux évolutions des politiques publiques.

En effet les CTE constituaient de véritables projets de territoire en incluant une partie consacrée aux engagements socio-économiques et un second volet portant sur les engagements dans le développement de l'espace rural et de l'environnement. Or devenus trop coûteux et présentés comme privilégiant davantage le volet socio-économique (Gervasoni, 2003), ils sont remplacés dès 2002 par un nouveau dispositif contractuel recentré sur les enjeux environnementaux prioritaires: le Contrat d'agriculture durable (CAD),

---

1. Le niveau (ou le taux) de raclage est une expression de la hauteur d'herbe après le passage du troupeau. Il est l'un des paramètres permettant d'évaluer l'effet du pâturage sur la végétation.

ce qui permet dans le même temps à l'État de réduire les zonages des contrats ainsi que les enveloppes financières allouées aux mesures agri-environnementales. Aujourd'hui, les Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) qui prennent de fait la suite des CAD pour la période 2007-2013 se centrent à nouveau sur des objectifs environnementaux notamment à travers les contrats Natura 2000.

En évoluant ainsi, ces contrats posent la question de l'adaptation des systèmes d'élevage aux effets environnementaux qui leur sont progressivement demandés. Il est donc intéressant de comprendre comment les éleveurs perçoivent justement ces contrats et comment ceux-ci s'intègrent dans leurs stratégies techniques. Prenant appui sur les travaux déjà réalisés par l'INRA, il s'agit dans le présent article de comprendre comment ces contrats influencent les différents éleveurs à la fois dans la représentation qu'ils se font de leur métier ainsi que dans les pratiques qu'ils utilisent pour appliquer les mesures des cahiers des charges qui leur sont appliqués.

## 2. MÉTHODE

Ainsi pour comprendre comment la contractualisation a influencé les pratiques et représentations du métier d'éleveur sur le territoire du Parc, c'est une approche sociologique qui a été adoptée. Le choix s'est porté sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des éleveurs ovins ayant souscrit à au moins un contrat agri-environnementale en relation avec le Parc naturel régional du Luberon. Au total, 11 entretiens ont été réalisés. Ceux-ci visaient à comprendre la façon dont les éleveurs perçoivent les différents contrats qui se sont succédé sur le territoire et les éventuels changements qu'ils ont engendrés à la fois dans leurs pratiques et dans la représentation qu'ils ont de leur métier. Un guide d'entretien a été réalisé à cet effet. Tous les entretiens ont été retranscrits dans leur intégralité.

Leur analyse s'est ensuite orientée vers l'élaboration de types idéaux au sens de Weber (1958). Cette méthode permet de synthétiser les informations recueillies au cours des entretiens, d'en tirer les éléments les plus significatifs, puis de les mettre en connexion pour en dégager des groupes d'éleveurs

dont les conceptions du métier ainsi que la perception des contrats se rejoignent. Il s'agit de constructions réalisées à partir d'une sélection faite par l'enquêteur et non d'un reflet direct de la réalité. Dans le cadre du programme de recherche TRAPEUR de l'INRA qui étudiait les transformations des pratiques des éleveurs, une typologie a déjà été réalisée en utilisant la même méthode auprès d'enquêtés parfois identiques à ceux interrogés en 2010 (Mouret, 2003). Lors de l'analyse de nos enquêtes, il a paru judicieux de reprendre les mêmes types idéaux que ceux de Mouret, puis de les confronter avec les nouvelles questions posées en 2010. Notre propos sera donc ici de comprendre comment la contractualisation a influencé la perception du métier d'éleveur ainsi que ses pratiques pour les trois types idéaux d'éleveurs : les éleveurs « libres », les éleveurs « performants », ainsi que les éleveurs « traditionnels ».

## 3. RÉSULTAT

### 3.1. Les éleveurs « libres »

#### ***Une reconnaissance du métier qui passe par celle d'un savoir-faire***

Ce groupe d'éleveurs apparaît très attaché à la reconnaissance de leurs savoirs et de leurs savoir-faire qu'ils considèrent comme une partie intégrante de leur métier. Ce savoir se base sur une grande capacité d'observation aussi bien du milieu que du comportement des brebis ou du climat. *«...pour moi en réalité maintenant pour expliquer ça à quelqu'un j'ai trouvé le système : tu regardes la nature si à l'œil elle te plaît, tes brebis vont y vivre. C'est à dire il faut pas que ça soit trop vert, il faut pas que ça soit trop blanc, trop blanc c'est le sec, ou la neige. Trop vert c'est un excès d'azote. Et donc ton travail c'est d'essayer d'équilibrer et donc quand tu regardes la nature, effectivement ça a pas la même couleur là-haut que là, que là. Et par rapport au temps qu'il y a tu vas essayer de garder plus. »*

Très attachés à cette relation à la nature et à leur métier, ce sont eux qui évoquent le plus leurs relations aux animaux. Ils se placent par opposition à d'autres éleveurs qui auraient perdu cette forme de savoir et cette capacité d'adaptation en lien avec la nature.

« L'éleveur berger, ce qui l'intéresse, c'est de faire pâturer ses brebis. C'est pas le fric, c'est pas tout ça. C'est limite comme une fille avec son gosse. Si y avait que moi, je ne vendrais pas mes bêtes, je les garderais avec moi ». Ce savoir se revendique volontairement indépendant du savoir naturaliste. L'éleveur élabore lui-même ses références, ses catégories de plantes à partir de l'observation du comportement des brebis : « Oh moi j'en ai rien à foutre des noms, moi je vois des ventres des brebis. Et même je vois une certaine catégorie d'herbe je vais dire : là elles courent pas, là elles vont courir, là, [...] là ça serait bon quand elles ont l'agneau et là ça serait pas bon quand elles ont pas l'agneau. ». « C'est pas moi, c'est les brebis qui me le disent. Ya des endroits j'y vais, ya des endroits j'y vais pas et c'est vrai que c'est pas scientifiquement facile à expliquer. C'est la couleur. Si la couleur me plaît pas j'interviens, je fais le peintre ».

Ainsi pour ces éleveurs, le processus de contractualisation confronte leurs savoirs à ceux des gestionnaires et organismes d'appui à l'élevage. La forte capacité d'adaptation dont ils se revendiquent leur apparaît absente des contrats souvent critiqués pour leur rigidité. Ce groupe se place dans une position de refus des contraintes normées qu'il ressent comme imposées et qui pour lui n'ont aucun sens lorsqu'elles sont appliquées au terrain. Eux doivent prendre en compte les réalités du terrain et s'opposent aux techniciens qui élaborent des cahiers des charges « dans des bureaux. ». « C'est que sur le terrain que tu peux savoir » ; « Nous, on a un savoir pour faire ça ». De même, les outils techniques élaborés par les gestionnaires sont alors dénigrés, critiqués. (En parlant du taux de raclage et du respect des dates de pâturage) « Oh ba ça [...] on peut pas... c'est pas une tondeuse à gazon ! Et puis ya des années il faudrait y aller 15 jours avant, des autres années il faudrait y aller 1 mois après. ».

Par ailleurs, les contrôles qu'engendre ce système de contractualisation représentent une forme d'oppression pour ces éleveurs parce qu'ils constituent une remise en question de leur métier et de leurs savoirs. Pour eux, les contrats ne leur donnent pas forcément un nouveau rôle mais les privent plutôt d'un libre arbitre qu'ils avaient autrefois lorsqu'ils n'étaient pas obligés de respecter des dates de pâturage ou des taux

de raclage. Enfin, ils mettent parfois au second plan de leurs priorités le travail qui leur est demandé au terme du contrat. Celui-ci ne leur apparaît utile que s'il s'inscrit dans une cohérence globale de l'exploitation. Ce n'est pas le respect des cahiers des charges mais la façon dont ils pensent l'exploitation qui va impacter sur leur devenir. « Moi j'ai un but, j'ai pas une option taux de raclage. Et là c'est ça qui fait la différence, c'est le but que je mets. Ce n'est pas le taux de raclage qui m'importe, c'est le but que j'y mets ». « Si c'est une contrainte, tu le fais mal, si c'est un but, tu le fais bien ».

Ainsi ces éleveurs manifestent leur opposition par rapport aux contrats davantage parce que ceux-ci remettent en cause une certaine définition qu'ils avaient de leur métier, basée sur une liberté d'action aujourd'hui réprimée, contrôlée, surveillée : « On est satellisé parce qu'on a des petites images qui nous arrivent où il faut qu'on marque, qu'on entoure des parcelles. Et quand t'as choisi ce métier pour aller vers l'herbe (...) à 20 ans avec plein d'idées sur ce métier et que 20 après tout d'un coup on se sent opprimé parce qu'on t'a donné des sous, ça te fait bizarre ». Or, bien que ces contrats soient perçus comme une contrainte à laquelle ils ont dû se soumettre, leur adhésion a bien été réalisée de leur plein gré. Nous allons voir comment ils intègrent les innovations de ces contrats dans leur logique d'exploitation.

### **Une cohérence technique qui s'appuie sur certains éléments des contrats et l'utilisation de leur savoir-faire**

Bien que largement critique sur la contractualisation, l'éleveur « libre » parvient à en prendre ce qui lui apparaît utile pour la cohérence de son exploitation. Pour ce type d'éleveur caractérisé par un système herbassier avec location de places d'herbages, ces contrats représentent une sécurité foncière indispensable qui contribue à leur stabilisation vers un système de pré-alpin transhumant. « Dans ces contrats ce qui m'intéresse, c'est surtout la reconnaissance même du terrain. Parce que moi surtout ce qui est important plus que l'argent du moment qu'ils te font un contrat ça veut dire que ce territoire t'appartient pendant un moment. Et à partir de là, ça a stabilisé. » « Le contrat, c'est intéressant, on sait qu'on peut compter dessus. On sait qu'on peut rester là pendant plusieurs années ». Par ailleurs, l'objectif d'ouverture

ou de maintien du milieu ouvert peut également s'inscrire totalement dans la stratégie de l'éleveur « libre » quand celui-ci cherche à augmenter sa surface pâturable. Or, même dans cette situation d'adéquation avec les objectifs du contrat, cet éleveur considère que c'est à partir de ses connaissances propres qu'il peut mener à bien son projet. C'est lui qui sait comment débroussailler, qui sait où et comment faire manger et qui choisit ses brebis de manière adaptée.

### 3.2. Les éleveurs « performants »

#### **Une reconnaissance qui peut passer par la contractualisation**

Pour ce type, la reconnaissance du métier d'éleveur passe davantage par sa production. Faire de beaux agneaux, organiser une mise-bas correspondant à leur stratégie de commercialisation sont des domaines où ils revendiquent un certain savoir-faire. En revanche, ce type d'éleveur met moins en avant ses capacités d'observation sur les animaux et leurs comportements. De ce fait, ils seront naturellement plus ouverts aux compétences des techniciens pour les aider à évaluer la ressource ou l'impact que produisent leurs brebis sur celle-ci. Ayant parfois des craintes sur le renouvellement de leur ressource fourragère, ils sont même en attente d'études sur le sujet. Une autre de leur caractéristique est le fait qu'ils revendiquent le travail qu'ils ont réalisé sur les zones contractualisées. Bien remplir un contrat est valorisant. Ils aiment à montrer qu'ils ont bien respecté les consignes qui leur étaient imposées. Adhérer à un contrat est pour eux un travail à part entière qui se doit d'être bien fait. « *Dans tous les bois elles raclent plus, elles font un meilleur bœuf pour les zones à risque d'incendie. Tu vas là-bas, t'as pas une feuille à moins d'un mètre de haut.* » « *Le berger, il note tout (...) si tu acceptes de toucher un contrat, après il faut que tu respectes les contraintes qu'il y a derrière* ». Ainsi, parce qu'ils entraînent pour eux une nouvelle fonction de leur troupeau, celui de rendre propre, de nettoyer, les contrats peuvent participer à une nouvelle forme de reconnaissance sociale de leur métier. Toutefois, devant les difficultés qu'ils rencontrent à faire coïncider ces contrats avec les systèmes techniques de leurs exploitations, l'on peut également

se demander si ces contrats les amènent véritablement à s'investir dans la gestion agro-environnementale de leurs surfaces, ou s'ils ne servent pas simplement de justificatif auprès du monde non agricole des sommes qu'ils perçoivent.

#### **Une cohérence technique parfois instable**

Pour ce groupe, les contrats s'inscrivent avant tout dans une démarche d'optimisation de la production. Ils ont su tirer parti des innovations techniques car elles sont envisagées selon la façon dont elles peuvent optimiser leur production. L'utilisation des parcs (innovation développée dans le cadre des premiers contrats agro-environnementaux) leur apparaît utile à la fois parce qu'ils permettent de gagner du temps mais aussi parce qu'ils permettent aux brebis de manger plus « *Moi, je suis plutôt clôture, je suis pas berger dans l'âme. Si quand t'as du temps c'est bien mais vu tout ce qu'on a à faire niveau bâtiment, au niveau culture, au niveau soin des animaux, garder, c'est un peu le luxe.* » « *Quand tu gardes, tu es obligé de rentrer le soir, ça les fait marcher plus. Là (dans les parcs) elles mangent plus le matin ou le soir, là ou justement avant tu les fais marcher* ».

Toutefois chez ces éleveurs « performants », la cohérence technique de leurs stratégies d'exploitation peut être mise à mal par l'adhésion aux contrats. En effet, ils remplissent les conditions qui leur sont imposées, mais sans toujours inscrire les zones contractualisées qu'ils utilisent dans un véritable projet global d'exploitation. Ces zones représentent souvent un travail supplémentaire coûteux en temps et en argent. Les brebis sont complémentées lorsqu'elles utilisent les parcours, ce qui démontre que l'éleveur performant a des objectifs de production et une organisation de l'exploitation dans laquelle les parcours ne permettent pas toujours d'apporter les ressources nécessaires à sa production. Ainsi les contrats ne sont pas vus comme une ressource supplémentaire pour le troupeau mais plus comme une ressource financière. Cette position peut être fragile car l'utilisation de surfaces contractualisées, qui suppose également un respect de certaines dates et pressions de pâturage, risque d'affaiblir le système d'exploitation (complémentation, coût du berger) « *A Grambois il faut un berger et*

la végétation, enfin, c'est pas ce qu'aiment nos brebis, ya des brebis qui aiment peut-être plus mais nous elles ont été habituées ici, comme tu vois c'est vert, elles ne sont pas habituées à des milieux aussi difficiles et la contrainte c'est que le berger il arrive à faire pâturer correctement le long du chemin ». L'utilisation de nouvelles surfaces de parcours ne s'accompagne pas forcément de modifications dans la sélection des brebis, dans l'apprentissage de savoir-faire concernant la reconnaissance et l'évaluation de la ressource. Par ailleurs, la contractualisation ajoutée à leur logique d'exploitation a parfois entraîné beaucoup de changements par rapport à leurs anciennes pratiques. La taille des troupeaux a parfois été multipliée par 4 et les zones de parcours qui servaient autrefois de zones tampons (utilisées pendant les périodes de climat difficile) sont maintenant contractualisées et doivent être pâturées tous les ans. N'étant pas en mesure d'évaluer les conséquences de ces changements sur la ressource, ils craignent pour la durabilité de celle-ci. « C'est difficile à quantifier de savoir si on a un effet sur la ressource. C'est la question des espèces. C'est difficile de dire si les parcours sont moins bons. Mais bon, visuellement je pense qu'il y en a quand même moins de la ressource ».

### 3.3. Les éleveurs « traditionnels »

#### **Une perception plutôt positive des contrats**

Chez ces éleveurs, il y a en plus de la reconnaissance d'un savoir-faire, la reconnaissance d'un métier en relation avec la gestion du milieu et de l'environnement. L'entretien du milieu apparaît parfois comme une des premières justifications de leur métier : « C'est certain que mon rôle, c'est d'entretenir le milieu » « Ces contrats, ce qui m'intéresse, c'est qu'effectivement ça nous donne un autre statut social ». Cette mise en avant du rôle d'entretien assimile implicitement le discours des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels. Ceux-ci sont d'ailleurs souvent perçus comme bénéfiques et il en va de même pour les contrats agri-environnementaux. « Pour moi, c'est fabuleux, le Parc m'a apporté vachement d'aide. C'est grâce à Monsieur G., grâce à Monsieur F., Tu pourrais rester des journées avec Monsieur G. pour qu'il t'explique les espèces. ». Les contrats sont considérés comme une motivation sup-

plémentaire pour s'investir dans l'exploitation. « Pour moi ces contrats, c'est du tout benef, c'est du plus à 100%. S'il n'y avait pas eu ces contrats, j'aurais investi moins de journées, moins de temps à faire des clôtures par exemple. ». Moins critiques que les éleveurs « libres », les contrats ont certainement induit dans ce groupe une nouvelle représentation de leur métier qui s'insère plus dans une relation positive avec les gestionnaires d'espaces naturels. Ainsi la confrontation entre leurs savoirs et ceux des gestionnaires et opérateurs techniques est facilitée. Les outils des ingénieurs du CER-PAM (taux de raiage, dates de pâturage) sont d'ailleurs moins dénigrés car ils estiment qu'ils ont été définis dans un consensus commun.

#### **Une cohérence technique basée sur de nouveaux savoirs et appuyés par les savoirs traditionnels**

Tout d'abord, les surfaces contractualisées s'insèrent dans la cohérence de l'exploitation en permettant aux éleveurs d'acquérir plus de terres. Cela s'observe également chez les éleveurs performants souhaitant augmenter la taille de leur troupeau. Cependant, les éleveurs « traditionnels » ne complètent pas leurs brebis sur les parcours. L'utilisation de ces nouvelles surfaces s'accompagne de modifications techniques concernant par exemple la sélection des brebis ou l'apprentissage de la conduite du troupeau permettant d'optimiser son utilisation. « Au début, j'étais pas habitué à garder dans les collines, et les brebis non plus, on avait vraiment du mal à les faire monter là-haut. Maintenant, elles sont plus commodes, elles se sentent bien là-bas. Les collines, c'est un bon truc, c'est utile pour un troupeau c'est bien d'avoir de la colline et des prés à côté pour organiser la garde suivant le temps et la saison ». Ainsi les contrats représentent davantage une nouvelle surface intégrée dans leur système d'exploitation plutôt qu'une ressource financière.

Les éleveurs de ce groupe s'appuient également sur un certain nombre de techniques de références principalement concernant le gardiennage. Elles se basent à la fois sur des capacités d'observation et des savoirs traditionnels qui optimisaient au maximum l'utilisation du territoire. « Les vieux, ils manquaient toujours d'herbe, alors ils faisaient gratter et ils donnaient la soupade<sup>2</sup> le

soir. Ils luttèrent la journée avec leur troupeau et donnaient le meilleur pour la fin ». « S., c'était une référence, Il raclait beaucoup, il donnait la soupade. ». Toutefois, même si ces techniques sont bien considérées, elles ne sont pas toujours appliquées. En effet, les éleveurs ont parfois des surfaces sur lesquelles ils ne reviennent pas tous les ans, ce qui ne les incite pas forcément à renouveler la ressource. « *Quand tu sais que tu restes pas... si j'étais serré, je ferais autrement. Mais le fin... ça revient* ». Par ailleurs, ces techniques leur apparaissent parfois inutilisables dans certains secteurs embroussaillés. Ils font alors appel à de nouveaux référents, qui se basent davantage sur une conduite moins restrictive vis-à-vis des brebis. « *Moi, je m'en suis inspirée de S. Dans le Petit Luberon, je faisais comme ça mais ça marchait pas. Dans le Petit Luberon, on ne voit pas bien, il faut du large* » ; « *C'est comme aux Mayorques, elles font leur petit tour, elles se retournent, il leur faut 8-9 heures pour tout faire. Il faut pas bouger, il faut rester, elles se remplissent à neuf<sup>2</sup>. Dans de l'herbe comme ça elles se remplissent à neuf puis elles prennent du grossier* ». Ainsi, ces contrats permettent l'acquisition de nouvelles pratiques mais la garde reste tout de même associée à des références techniques traditionnelles également utilisées par les éleveurs « libres » qui peuvent être variables selon la surface contractualisée, son niveau d'embroussaillage ou alors la valeur que l'éleveur veut y mettre.

## 4. DISCUSSION

### 4.1. La contractualisation : une confrontation des savoirs

À la différence des autres systèmes de primes alloués par l'état, ces contrats mettent en relation plusieurs ensembles d'acteurs : les gestionnaires d'espaces naturels, techniciens pastoraux et les éleveurs afin de construire des mesures adaptées au contexte territorial local. La rencontre de ces acteurs permet également que se confrontent plusieurs formes de savoirs concer-

nant l'utilisation et la gestion d'un même territoire.

En effet, selon Auclair *et al.* (2006), les paysans construisent des formes d'appropriations de la nature reposant sur des savoirs locaux accumulés, connaissances empiriques transmises oralement et indissociables des activités pratiques et des systèmes de croyance. Les bases des savoirs scientifiques sont quant à elles complètement différents. En effet, ils prennent souvent appui sur l'utilisation de protocoles normés, répétés et analysés à l'aide d'outils complexes afin d'approcher une réalité la plus objective possible.

Ainsi pour les éleveurs libres, le processus de contractualisation confronte leurs savoir-faire empiriques, fondement de leur métier à ceux des gestionnaires et organismes d'appui à l'élevage. L'obligation de respecter des cahiers des charges fixes pendant 5 ans s'oppose à la perception de leur métier fortement construit autour de l'adaptation permanente de leurs pratiques aux conditions naturelles. Enfin les éleveurs et gestionnaires ne travaillent pas sur le même « objet ». Ce qui paraît pelouse pour tous est un garde-manger pour les uns et un support de biodiversité pour les autres. Plaçant des attentes différentes sur un même espace, le consensus peut être difficile à trouver. Ainsi ces contrats constituent des révélateurs de la complexité de faire coïncider différentes formes de savoirs.

Cette confrontation des savoirs est également présente entre les éleveurs. Toutefois Mouret (2003) note le peu de débats techniques rendant compte d'interactions et d'apprentissages croisés entre savoirs des éleveurs « performants » et « libres ». En effet les enquêtes réalisées nous montrent que chacun semble développer ses propres stratégies techniques en intégrant différemment les cahiers des charges et les surfaces contractualisées.

---

2. Le terme « soupade » désigne une parcelle non pâturée auparavant que le berger accorde à ses brebis à la fin de la journée. Il s'agit donc d'une zone de pâturage riche en légumineuses notamment (les premières consommées) et qui est souvent considérée par le berger comme une « friandise » ou une récompense accordée à ses brebis.

3. « Se remplir à neuf » signifie « faire un repas complet », remplir son estomac complètement.



## 4.2. Des stratégies techniques différentes pour un même contrat

En effet, il n'y a pas une seule manière d'adhérer à une mesure agri-environnementale. Le désir d'acquiescer de nouvelles références techniques ou de nouveaux savoir-faire par exemple est différent d'un type d'éleveur à l'autre, et est souvent à relier aux conceptions idéologiques fondamentales de leur métier. La ressource fourragère des parcours n'est pas non plus considérée de la même manière.

Les éleveurs « performants » dont le métier s'exerce davantage dans la maîtrise des dates de reproduction et la finition des agneaux en bergerie, éprouvent plus de difficultés à inventer des systèmes capables d'intégrer les zones de parcours. Ils sont ainsi en attente d'aide technique faute de quoi ils perçoivent la contractualisation davantage comme une simple source de revenu supplémentaire.

Au contraire les éleveurs « libres », dont le savoir-faire pastoraliste fonde le métier, paraissent ainsi plus à l'aise dans leur appropriation des zones de parcours contractualisées dont ils savent évaluer le potentiel nutritif pour leurs bêtes. Ils sont du même coup plus réticent que les éleveurs traditionnels et performants à prendre appui sur les conseils des techniciens pastoraux et gestionnaires d'espaces naturels et mettent parfois à l'arrière-plan de leurs priorités les exigences qui leur sont demandées aux termes de ces contrats. Respecter un taux de raclage n'est pas forcément leur priorité.

Ainsi, au regard de la diversité des façons d'intégrer un même contrat agri-environnemental, on peut se demander quels sont effectivement les résultats en terme de biodiversité floristique. Est-ce que ces contrats ont répondu aux exigences écologiques initiales? Quels sont les outils actuels qui nous permettent de tirer des conclusions sur ce sujet?

## 4.3. L'évolution des contrats agri-environnementaux : à la recherche de nouveaux outils techniques ou d'une compréhension plus globale des interactions entre systèmes d'élevage et territoire?

En réalité, l'impact des contrats et des pratiques qu'ils engendrent sur la biodiversité des pelouses reste complexe à analyser. Les suivis floristiques réalisés sur le territoire depuis les années 1982 qui cherchaient à comprendre les interactions entre pâturage, variation climatique et cortège floristique sur les milieux ouverts (Garde, 1992; Véla, 2002) montrent que la richesse spécifique apparaît plus basse sur des placettes non pâturées et plus élevée dans les placettes à pâturage modéré. Il est cependant difficile de distinguer plus précisément les effets de différentes techniques de garde ou de parcage ainsi que des périodes de pâturage précoces ou tardives sur la diversité floristique. En effet, les outils d'évaluation des contrats (taux de raclage, respect des périodes de pâturage), ne nous donnent pas la finesse nécessaire à l'analyse des résultats en termes écologiques de ces milieux.

À l'heure où les nouvelles MAET Natura 2000 recentrent leurs périmètres sur des territoires à forts enjeux écologiques, ne faudrait-il pas créer de nouveaux outils techniques capables de mieux évaluer les résultats des pratiques pastorales sur la biodiversité? Actuellement, les gestionnaires d'espaces naturels, confrontés aux engagements de la France au niveau législatif (Directive Habitats), se tournent préférentiellement vers l'élaboration de protocoles centrés sur l'étude de la flore (évaluation de l'état de conservation de l'habitat par l'analyse de sa typicité, structure, dynamique et fonctionnalité). Or, ces nouveaux protocoles sont de fait déconnectés de l'évolution agro-pastorale à long terme des territoires. Il s'agit donc d'élargir l'évaluation de ces contrats en multipliant les champs d'application (tenir compte à la fois des changements floristiques et des pratiques pastorales) mais également travailler sur des échelles de temps plus longues.

Ainsi pour Lécivain *et al.* (2011), il s'agit alors davantage de s'intéresser à la gestion des équilibres

entre dynamique des activités pastorales et dynamique des milieux, et ceci sur des pas de temps longs.

En effet, les suivis antérieurs réalisés sur les massifs du Grand et du Petit Luberon mettent en évidence le rôle du changement climatique sur l'évolution de la flore des habitats agro-pastoraux. Il s'agit donc ici de changements globaux qui nécessiteront des ajustements dans les stratégies d'élevage actuelles qui auront à leur tour des effets sur la biodiversité. Il est donc primordial de ne plus dissocier suivi écologique et transformations agricoles en cours sur un même territoire.

## 5. CONCLUSION

L'appropriation des éleveurs vis-à-vis du processus de contractualisation agri-environnemental dépend souvent de la perception initiale de leur métier qui peut être basée sur la liberté d'une pratique reliée à des connaissances du milieu naturel ou fortement associé à l'optimisation et la valorisation de ses productions. Pour les éleveurs « libres » très attachés à leurs savoir-faire, la contractualisation organise la confrontation entre différentes formes de savoirs. Elle les questionne dans la reconnaissance même de leur métier basé sur ce savoir-faire qu'ils ont eux-mêmes idéalisé.

Selon Alphanodéry & Fortier (2005), le processus de contractualisation constitue en effet un lieu d'observation et d'évolution des savoirs locaux. Souvent fondés sur des connaissances concrètes, hétérogènes et non formalisées, ils sont difficiles à appréhender de façon isolée. Ils réussissent donc souvent à s'exprimer dans la confrontation avec d'autres formes de savoirs (Bonniel, 1983). Cette confrontation est également présente dans la conception que peuvent avoir éleveurs et gestionnaires d'un même espace naturel : alors que les gestionnaires voient avant tout sur un site l'intérêt de préserver des espèces ou des habitats spécifiques, le premier souci des éleveurs porte sur le maintien de la ressource fourragère.

Lors de leur mise en place initiale sur le territoire du Luberon, ces contrats ont engendré une réelle stabilisation de l'élevage en sécurisant des portions de territoire mais en portant toutefois un effet délétère sur

les plus petits élevages pluri-actifs diversifiés. En accompagnant des dynamiques de stabilisation (éleveurs « libres ») ou d'accroissement des effectifs (éleveurs « performants » et « traditionnels »), les contrats ont donc modelé la dimension socio-économique de ce territoire tout en permettant que se rencontrent plusieurs acteurs autour d'un même espace.

Or ces contrats ont leurs dynamiques propres et évoluent. Les surfaces contractualisées diminuent et se superposent de plus en plus à des zonages strictement écologiques. Ainsi, il devient plus difficile d'impulser sur un territoire des dynamiques d'élevage globales que sont les contrats agri-environnementaux alors qu'en concernant moins d'éleveurs, elles perdent de la cohérence. Ickowicz *et al.* (2010) montrent à quel point les contextes politiques impactent le contrôle et l'ampleur des dynamiques territoriales en matière d'élevage. La France a la chance de disposer d'un système politique lui permettant d'influencer les dynamiques agricoles. Si l'état souhaite véritablement axer sa politique agricole vers des enjeux de territoire, il s'agit alors d'anticiper également dans la réalisation des contrats agri-environnementaux leurs conséquences sur les dynamiques sociales et économiques qu'ils sont susceptibles d'engendrer.

## Remerciements

*Je remercie tout particulièrement Georges Guende, Laurent Garde, Jacques Lasseur pour leur aide précieuse dans la réalisation des travaux effectués au sein du Parc naturel régional du Luberon ainsi que Pierre Frapa et mon relecteur pour leurs commentaires. De même, je remercie l'ensemble des personnes m'ayant apporté leurs connaissances au sein du Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), plus particulièrement Bénédicte Beylier. Enfin, je remercie également l'ensemble des éleveurs interrogés sans qui cet article ne pourrait exister.*

## BIBLIOGRAPHIE

ALPHANDERY Pierre & FORTIER Agnès, 2005. *Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature. Biodiversité et savoirs locaux en France*, CIRAD-IDDR. Tiré à part 9 p.

AUCLAIR Laurent, ASPE Chantal & BAUDOT Patrick, 2006. *Le retour des paysans à l'heure du développement durable*, Edisud, Aix en Provence, 306 p.

BEYLIER Bénédicte, GARDE Laurent, GUENDE Georges, LASSEUR Jacques & LECRIVAIN Elisabeth, 2002. La Mesure agriculture-environnement « Biotopes rares et sensibles » dans le Parc naturel régional du Luberon : un bilan pour le territoire et l'élevage. *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon*, n°6, pp. 89-102.

BONNIEL Jacques, 1983. La transmission et la transformation des savoirs vigneron, *Terrain*, n°1, pp. 23-30.

GARDE Laurent 1992. *Pâturage et richesse biologique. Bilan d'un aménagement pastoral: les crêtes du Grand Luberon 1982-1991*, Rapport interne PNRL 45 p.

GERVASONI Véronique. 2003. *Les outils de la PAC (CTE, CAD, MAE), portée et limites*. Contribution à la Journée d'étude et d'échange organisée par la Société française pour le droit de l'Environnement, Strasbourg, le 22 mai 2003, 14 p.

ICKOWICZ Alexandre, ALASSANE Bah, BOMMEL Pierre, CHOISIS Jean-Philippe, ETIENNE Michel, GIBON Annick, LASSEUR Jacques, MORALES Hermès, TOURE Ibra & TOURRAND Jean-François, 2010. Facteurs de transformation des systèmes d'élevage extensifs des territoires : étude comparée des dynamiques locales sur trois continents. *Cahiers Agricultures*, vol 19, n°2, mars/avril 2010, pp. 127-134.

LASSEUR Jacques & GARDE Laurent, 1999. *Dynamiques d'élevage, pastoralisme ovin et territoire: Questions pour la recherche et le développement à partir de l'étude d'une OLAE en Luberon*. INRA-SAD, unité d'éco-développement / Centre de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée, Avignon / Manosque, 4 p.

LECRIVAIN Elisabeth, 2007. Le gardiennage des ovins : des savoir-faire adaptés au comportement des animaux et à l'entretien de l'espace. *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon*, n°8, pp. 28-41.

LECRIVAIN Elisabeth, BOUTONNET Jean-Pierre, DEVERRE Christian & LASSEUR Jacques, 1999. *Dynamique de l'élevage ovin et mesure agri-environnementale: Etude de l'opération locale "pelouse sèche" dans le Luberon*. INRA-SAD, Avignon, pp. 171-178.

LECRIVAIN Elisabeth, LASSEUR Jacques & ARMAND Didier, 2004. *Diversité des systèmes d'élevage ovin et diversité de comportements des troupeaux sur parcours: un atout pour la gestion des milieux hétérogènes*. INRA-SAD, Avignon, pp. 161-169.

LECRIVAIN Elisabeth, LEGEARD Jean-Pierre, BEYLIER Bénédicte, GARDE Laurent & LASSEUR Jacques, 2011. *Interactions entre pratiques pastorales, savoir-faire d'éleveurs et dispositifs agri-environnementaux. Exemple des espaces naturels pâturés du Luberon*. En cours d'édition.

MOURET Sebastien, 2003. *Politiques environnementales et dynamique des conceptions de métier d'éleveur: Quand les objets techniques s'en mêlent*. Mémoire de fin d'études, Muséum national d'histoire naturelle / INRA, Paris, 65 p.

THANNBERGER-GAILLARDE Elisabeth, 1999. Contrat agri-environnemental: un outil pour quelles coordinations? *Economie rurale*, n° 249, Les mesures agri-environnementales, pp. 34-40.

VELA Errol, 2002. *Biodiversité des milieux ouverts en région méditerranéenne. Le cas des pelouses sèches du Luberon (Provence calcaire)*. Thèse de Doctorat. Université de droit, d'économies et des Sciences d'Aix-Marseille III, 363 p.

WEBER Max, 1958. *Essays in sociology*. Traduit, édité et introduit par GERTH Hans Heinrich & MILLS Charles Wright, Oxford University Press, New-York, 490 p.